



Devis véranda signé avec mention sous réserve d'obtention prêt

Par Benfafa

Bonsoir,

J'ai signé un peu vite un devis pour une véranda et le commercial n'a pas voulu m'envoyer le devis par mail mais il a voulu que je passe au showroom pour me remettre le devis. J'ai été bête de me laisser convaincre de signer.

J'ai été voir ma banque pour réaliser la simulation et je souhaite me rétracter car ma situation financière ne me permet pas de supporter des mensualités trop élevées. Il est indiqué sur le devis "devis édité le avec la date du 03/05 + le nom de ma commune" cela peut t'il jouer en ma faveur ? Et puis-je faire annuler ce devis ou bénéficier du délai de rétractation de 14 jours en sachant qu'il ne s'agit pas d'un démarchage à domicile ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Par janus2

Bonjour,

S'il est bien noté sur le bon de commande qu'il s'agit d'un achat à crédit, la rétractation sur le crédit entraîne l'annulation de la commande.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2441]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2441[ur]

Renonciation au contrat

Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez remplir le formulaire détachable de rétractation qui se trouve joint à votre contrat. Si vous renoncez à votre crédit, l'achat de bien ou de la prestation auquel devait servir le crédit sera aussi annulé.

De plus, si le vendeur vous a imposé le versement d'un acompte, vous devez lui réclamer également le remboursement de votre acompte.

Par Benfafa

Merci pour votre réponse, faut-il que je fournisse au commercial de la véranda une lettre de refus du prêt avec mon courrier de rétractation ?